



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/763
31 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 82 b) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Négociations sur un code international de conduite pour
le transfert de technologie

Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. CONSULTATIONS MENEES EN 1988	2 - 4	2
III. CONCLUSIONS	5	3

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution 42/172 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1987, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Président de la Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologie ont poursuivi en 1988 leurs consultations avec les groupes régionaux et les gouvernements intéressés pour trouver des solutions aux questions en suspens dans le projet de code de conduite. Le présent rapport traite de l'état d'avancement de ces consultations.

II. CONSULTATIONS MENEES EN 1988

2. Les consultations menées en 1988 avec les groupes régionaux et les gouvernements intéressés ont porté principalement sur la recherche de solutions appropriées aux questions en suspens dans le code, solutions qui puissent servir de base pour une reprise des négociations sur le projet de code de conduite. Comme le Secrétaire général de la CNUCED le fait observer dans son rapport à l'Assemblée générale à la quarante-deuxième session (voir A/42/678), il ressort de certaines indications fournies par les pays en développement au cours des consultations de 1987 qu'il pourrait y avoir, lors de la prochaine réunion de la Conférence de négociation, un mouvement qui permettrait de trouver des solutions de compromis aux questions en suspens dans le chapitre 4 du projet de code. Les pays en développement, qui avaient été priés de préciser davantage leur position, ont présenté une série d'éléments relatifs aux questions en suspens dans le projet de code de conduite qui, selon eux, pourraient servir de base pour convoquer une nouvelle session de la Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologie.

3. Les propositions des pays en développement ont été communiquées à tous les autres groupes régionaux et à la Chine, qui les ont examinées avec la plus grande attention. Les pays socialistes de l'Europe de l'Est et la Chine ont fait savoir qu'ils étaient en mesure d'accepter la série d'éléments proposés par les pays en développement comme base pour convoquer une nouvelle session de la Conférence, afin d'achever les travaux sur le projet de code. Les pays développés à économie de marché, toutefois, ont estimé que les propositions des pays en développement ne constituaient pas une base suffisante pour résoudre effectivement les questions en suspens dans le projet de code de conduite. En conséquence, ils ont indiqué qu'ils ne pouvaient donner suite à la proposition de convoquer de nouveau la Conférence à ce stade.

4. Les groupes ont néanmoins convenu que les consultations sur le projet de code de conduite devaient se poursuivre afin d'explorer de nouvelles voies pour l'avenir. En conséquence, au moment où le présent rapport a été établi, des consultations étaient en cours avec les gouvernements et les groupes régionaux afin de poursuivre l'examen des propositions présentées par les pays en développement et rechercher des moyens de concilier les positions en ce qui concerne les décisions futures sur le projet de code.

/...

III. CONCLUSIONS

5. Compte tenu de ce qui précède, et conformément au mandat qui leur avait été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/172, le Secrétaire général de la CNUCED et le Président de la Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite sur le transfert de technologie souhaitent continuer leurs efforts en vue de faire aboutir les consultations en cours. Le Secrétaire général de la CNUCED a donc l'intention de présenter un rapport plus complet à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.
